

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 12 MAI 2015 A LA MAIRIE DE RUSSIN

<u>Présents</u>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints Mmes Sylvie Desbaillet Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<u>Excusé</u>	M. Claude Membrez
<u>Procès-verbal</u>	Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2015
2. Informations de la mairie
3. Approbation des comptes de fonctionnement 2014 – délibération
4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et des moyens de les couvrir – délibération
5. Approbation des comptes 2014 du Groupement Intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres - délibération
6. Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2014 - délibération
7. Présentation et approbation des comptes 2014 de la Fondation du Logement - délibération
8. Rapport administratif de l'exercice 2014
9. Divers

=====

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19.00 en accueillant les membres du conseil pour le dernier Conseil municipal de cette législature 2011 - 2015. Il souhaite également une cordiale bienvenue à M. Rinaldo Amacker, organe de révision de la commune et excuse M. Claude Membrez, en déplacement professionnel à Milan pour l'exposition universelle.

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Déplacement du pressoir

Le pressoir a été déplacé à l'angle de route du Mandement / Route de Verbois en prévision des travaux du nouveau parking. La commission des emplacements se déterminera sur le fleurissement de cet objet.

2.2. Véhicules pompiers

La compagnie des sapeurs pompiers a envoyé une offre pour l'acquisition de deux véhicules mis en vente au plus offrant. Le prix proposé est relativement bas ce qui fait qu'il n'y a aucune garantie que ces véhicules nous soient attribués.

2.3. Fontaine au Chemin de la Croix-de-Plomb

Les travaux sont terminés. Le coût initialement prévu était de Fr 50'000.--. La facture finale s'élève à Fr 31'999.20. Les Fers d'Auré ont offert gracieusement la rénovation des ferrements.

3. Approbation des comptes de fonctionnement 2014 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du compte de fonctionnement 2014 de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement.

L'ensemble des comptes ayant été discuté en séance du conseil le 14 avril 2015 et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération.

Les termes de la proposition de délibération expliqués, elle est acceptée comme suit :

Objet : Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

par 7 VOIX POUR

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de 2.333.897.61 F aux charges et de 3.607.586.45 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 1.273.688.84 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de 103.181.05 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 103.181.05 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 103.181.05 F par l'autofinancement à raison de 658.278.90 F au moyen de la somme de 144.725.65 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 513.553.25 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 1.273.688.84 F

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 1.273.688.84 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de 19.303.601.21 F qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	13.903.126.01 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	5.400.475.20 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	X F
- Découvert (nature 19)	<u>X F</u>
Total de l'actif	19.303.601.21 F

et au passif un montant de 19.303.601.21 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	- 35.734.97 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1.235.000.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	X F
- Provisions (nature 24)	4.191.573.15 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	520.742.25 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>13.392.020.78 F</u>
Total du passif	19.303.601.21 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à 1.200.000.00 F.

4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et des moyens de les couvrir - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et des moyens de les couvrir de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement.

Aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération.

Les termes de la proposition de délibération expliqués, elle est acceptée comme suit :

Objet : Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

par 7 VOIX POUR

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de 603.073.81 F, soit :

Suivant liste annexée

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Approbation des comptes 2014 du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du compte 2014 du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement.

L'ensemble des comptes ayant été discuté en séance du conseil le 14 avril 2015 et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération.

Les termes de la proposition de délibération expliqués, elle est acceptée comme suit :

Objet Approbation des comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres pour l'exercice 2014

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

Vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 24 avril 2015 ;

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Russin

D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

par 7 VOIX POUR

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2014.

6. Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2014 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du compte 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2014 – de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement.

L'ensemble des comptes ayant été discuté en séance du conseil le 14 avril 2015 et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération.

Les termes de la proposition de délibération expliqués, elle est acceptée comme suit :

Objet Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2014

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision SA du 16 mars 2015 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 16 mars 2015 ;

sur proposition du Maire :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

par 7 VOIX POUR

d'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour l'exercice 2014.

7. Présentation et approbation des comptes 2014 de la Fondation du Logement - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie des comptes 2014 de la Fondation du Logement de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement.

M. Hutin explique que les charges ont diminué un peu vu que l'appartement ex- Mme et M. Läng de 5 pièces n'a pas été reloué du fait de la rénovation générale prévue prochainement de l'immeuble 339 à 347, rte du Mandement.

Tous les loyers sont payés.

La famille Girardet a quitté son logement à la fin du mois de décembre 2014, cet appartement sera totalement refait d'ici septembre 2015.

L'entretien de nos immeubles est correctement assuré et la situation comptable est saine. La Fondation a un disponible de Fr 1'000'000.— pour la réalisation de la rénovation des immeubles. En cas de besoin, la commune aurait la possibilité de prêter à la Fondation la somme nécessaire, avec un taux d'intérêt intéressant pour les deux parties.

La rénovation des immeubles débutera cet été.

M. Hutin indique que les comptes ont été approuvés par le Conseil de Fondation le 30 avril 2015.

L'ensemble des comptes ayant été discutés et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la délibération.

Les termes de la proposition de délibération expliqués, elle est acceptée comme suit :

Objet Approbation des comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin pour l'exercice 2014

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision, le Bureau fiduciaire Eric Solèr, désigné comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

par 7 VOIX POUR

d'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2014.

8. Rapport administratif

Les conseillères et conseillers municipaux ont reçu le rapport administratif de l'exercice 2014.

9. Divers

9.1. Félicitations

M. Hutin tient à féliciter l'ensemble du conseil pour sa réélection. Il constate que la population n'a pas « tracé lourdement » sur les bulletins de vote, ce qui prouve que le travail avance dans le bon sens. Il se réjouit également de la bonne tenue des séances et en remercie les Conseillers.

9.2. Date d'une séance du conseil municipal

En vue des prochains travaux notamment pour le parking, adjudication, route des Molards, etc, une séance du Conseil municipal est fixée le 23 juin 2015 à 19h00 à la mairie de Russin.

Plus personne ne demandant la parole, M. Alain Hutin clôt la séance à 19h30.